



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corinne DELVALLÉ
Inspectrice de l'Éducation Nationale

Circonscription de PETITE TERRE
Ecole PPF de Pamandzi
BP 76
97600 MAMOUDZOU

A
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants
s/c Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs

Tél : 0269 60 31 53
Fax : 0269 60 83 11
Courriel : ien.dzaoudzi@ac-mayotte.fr

Pamandzi le 26 octobre 2020

SUIVIS DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS ET DES T1 – T2

Dans le cadre de l'accompagnement dans l'exercice du métier, les enseignants T1, T2 et contractuels seront suivis par un formateur de la circonscription qui peut être un conseiller pédagogique ou un maître formateur.

Les enseignants contractuels 2 seront intégrés dans un dispositif de formation particulier, étant donné qu'ils ne pourront éventuellement pas bénéficier d'un suivi de terrain.

Il n'en demeure pas moins que **tous** les enseignants non titulaires sont susceptibles d'avoir ma visite.

Ces visites conseils sont orientées vers la formation et ne sont en rien une inspection. Elles se déroulent en deux temps :

une observation de classe suivie d'un entretien

De manière à ce que le formateur puisse vous apporter les conseils les plus adaptés à la situation, il est important et nécessaire de mettre à sa disposition tous les outils pédagogiques ayant permis de concevoir et mettre en œuvre vos enseignements.

Chaque visite donnera lieu à un compte-rendu visé par l'enseignant et le formateur. Il sera ensuite porter à ma connaissance.

En dehors de ces temps d'analyse de pratique formalisés, n'hésitez pas à solliciter le conseiller pédagogique ou le maître formateur dès qu'il vous semble utile et nécessaire de le faire.

L'EN Petite Terre